



**UNION NATIONALE FORCE OUVRIERE
DES PERSONNELS DES SERVICES DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS**

AUDIENCE AU SENAT AVEC ADF LE 4 JUILLET 2012

COMPTE RENDU

Objet : Cadre d'emplois spécifique des EPLE

La délégation Force Ouvrière conduite par Alex DELUGE, secrétaire général de l'union nationale des départements et régions, était composée d'Elie ZARKA, Michel TAUVRY, membres de la commission exécutive, et Johann LAURENCY, secrétaire fédéral.

Force Ouvrière a été reçu, à sa demande, et a présenté ses revendications en soulignant les points suivants :

- **Demande l'alignement du régime indemnitaire,**
- **Revendique l'abrogation de ce cadre d'emplois,**
- **Demande à ADF d'étudier la possibilité d'intégration des personnels d'EPLE dans les cadres d'emplois des agents territoriaux.**

Force Ouvrière a présenté les revendications, expliqué qu'en 2005 le gouvernement a décidé de créer ces cadres d'emplois pour accueillir les EX TOS et les maintenir dans la communauté éducative. Force Ouvrière a rappelé son opposition à ces cadres d'emplois qui ont pour effet d'exclure les agents de certains éléments du régime indemnitaire, tel que :

« L'indemnité de mission de préfecture ». De freiner le déroulement de carrière, la mobilité et de ne pas pouvoir prétendre aux postes de reconversion.

Les éléments de réponse de nos interlocuteurs sont : « Nous ne nions pas votre démarche, nous sommes dans le même sens que vous. Nous ne comprenons d'ailleurs pas pourquoi ces cadres d'emplois spécifiques ont été mis en place. Ce n'est pas bien d'avoir créé des spécificités.

Nous n'avons pas la solution aujourd'hui, mais nous nous engageons à prendre contact avec l'ARF et l'associer dans cette démarche, nous prendrons une décision en commun. Nous vous conseillons d'effectuer la même démarche auprès de l'ARF ».

Pour notre part, nous avons précisé à nos interlocuteurs que nous allions continuer de nous battre sur cette revendication qui est aujourd'hui, pour la majeure partie des personnels, une demande forte.

Le pouvoir d'achat des personnels étant la première des revendications dans nos catégories.